





Mairie de

12120 CASSAGNES-BéGONHès

 : 05.65.46.70.09 -  05.65.46.70.09
mairie-cassagnes12@orange.fr

SEANCE DU mercredi 19 octobre 2016 – 20 h 30

- LOTISSEMENT LES CHATAIGNIERS : réalisation du projet en une seule opération et demande de permis d'aménager
- SECTION DE BOUZINAS : proposition de vente de la parcelle E 70 et lancement de la procédure de vente
- RESSOURCES HUMAINES : évolution du poste d'ATSEM de 1ère classe
- DEMATERIALISATION : convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité
- VENTE DE LA BASCULE
- FINANCES : décision modificative
- Communication des Décisions du Maire
- Questions diverses :

Modifications d'adresses dans le village

Mise en sécurité de l'Hunargues

Elargissement de la voie communale n°6

Mise en place du paiement par Internet TIPI pour les factures d'assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES

Séance du 19 octobre 2016

A 20 h 30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COSTES Michel, Maire

Présents : Monsieur COSTES, Monsieur BOUNHOL, Monsieur GAULTIER DE KERMOAL, Madame ALBINET, Monsieur FRAYSSE, Monsieur SOULIE, Madame VERNHES, Madame DANÈS, Monsieur ISNARD, Monsieur FRAYSSIGNES, Monsieur CANIVENQ, Monsieur BOUSQUET, Madame BLANCHARD

Absents :

Représentés : Madame COMBELLES par Monsieur FRAYSSE, Monsieur ALZIAR par Monsieur BOUNHOL

Secrétaire : Madame ALBINET Clarisse

Date de la convocation : 13/10/2016

Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture : 20.10.2016

Publié le : 20.10.2016

OBJET : LOTISSEMENT LES CHATAIGNIERS : REALISATION DU PROJET EN UNE OPERATION ET DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

Monsieur le Maire présente le projet puis fait état des délibérations prises sur ce projet. Dans le cadre de l'élaboration de ce projet d'aménagement, un marché de prestation de services a été confié au Cabinet LBP Etudes et Conseil. Le projet prévoit la viabilisation de 24 lots sur l'ensemble de la parcelle, soit une superficie vendable estimée à 18 564 m². Au vu de l'étude réalisée par le Cabinet LBP et des coûts estimatifs des travaux, il convient de revoir le projet de lotissement les Châtaigniers et de prévoir sa réalisation en une seule opération. L'ensemble des dépenses de ce projet sera payé par le budget annexe lotissement les Châtaigniers. La demande de permis d'aménager portera sur l'ensemble du projet soit un lotissement de 24 lots avec une superficie vendable de 18 564 m². Le conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation du lotissement en une seule opération. et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un permis d'aménager sur l'ensemble du lotissement.

OBJET : SECTION DE BOUZINAS : PROPOSITION DE VENTE DE LA PARCELLE E70 ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE VENTE

En l'absence de commission syndicale, le conseil municipal gère les biens de la section.

Par courrier en date du 12 août 2016, la SCI CVSP a adressé une proposition d'achat de la parcelle E 70 dans le hameau de Bouzinas à proximité des maisons de la famille GAYRARD, propriétés de cette SCI. Aujourd'hui, ce terrain est essentiellement utilisé et entretenu par la famille GAYRARD.

Il est donc proposé la vente de la parcelle E 70 à Bouzinas à la SCI CVSP (famille GAYRARD) pour une superficie de 1 730 m² situé en zone A du PLU au prix de 1.50 € le m².

Cette proposition de vente est soumise au vote des électeurs de la section de Bouzinas. Les électeurs de la section sont les habitants de la section ayant leur domicile réel et fixe sur son territoire et inscrits sur la liste électorale de la commune. Pour cela, le Maire prendra prochainement un arrêté de convocation comprenant la liste des électeurs qui sera affiché en Mairie et dans la section. Cet arrêté précisera le jour et l'heure du vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement de la procédure de vente conformément au CGCT de la parcelle E70 de la section de Bouzinas et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : EVOLUTION DU POSTE D'ATSEM DE 1ERE CLASSE

L'agent employé sur le poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) a un statut de contractuel (non titulaire). - Jusqu'à présent cet agent était employé en contrat à durée déterminée, lequel à l'issue de six ans d'exercice devient un contrat à durée indéterminée - L'agent se trouve en situation d'obtenir un CDI - Le Conseil Municipal informé de la situation approuve ce renouvellement en CDI à compter du 14 décembre 2016.

OBJET : DEMATERIALISATION : CONVENTION POUR LA TELEDECLARATION ET LE TELEPAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE SOLIDARITE

Il convient de signer une convention tripartite entre le Fonds de solidarité, la Commune de CASSAGNES-BEGONHES représenté par le Maire de CASSAGNES-BEGONHES en sa qualité d'ordonnateur et le comptable public afin de procéder à la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

OBJET : VENTE DE LA BASCULE N° MAT 0041

Le conseil municipal approuve la vente de la bascule au mieux disant Monsieur Claude BOUSQUET, exploitant agricole au lieu-dit : La Boulangère à Cassagnes-Bégonhès pour un montant de 540 €.

OBJET : FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°5

Le maire propose de prendre les décisions modificatives suivantes sur le budget communal pour affecter en dépenses d'investissement les travaux réalisés en régie à l'école publique pour un montant de 4 932.24€ et pour prendre en compte la vente de la bascule pour un montant de 540 €.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
722 (042)	Immobilisations corporelles		4932.24
7381	Taxes additionnelles droits de mutation		-3154.65
7788	Produits exceptionnels divers		-1777.59
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-4932.24	
21312 (040) - 816	Bâtiments scolaires	4932.24	
024	Produits des cessions d'immobilisations		540.00
TOTAL :		0.00	540.00
TOTAL :		0.00	540.00

Le conseil municipal vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Communication d'un décision du Maire :

DM_2016_10 : Assurance exposition livres d'artistes pour une exposition prévue en début d'année 2017 à la bibliothèque de Cassagnes-Bégonhès

QUESTIONS DIVERSES :

OBJET : MODIFICATIONS D'ADRESSES DANS LE VILLAGE

Afin de solutionner un problème de divergence entre la numérotation réelle et les adresses cadastrales des habitations situées entre le passage du presbytère et la rue du centre, il convient de revoir les adresses des habitations.

Le conseil municipal approuve la modification des adresses des parcelles suivantes :

AB 310 : 1 passage du presbytère

AB 309 : 2 rue du centre

AB 307 : 2 place de l'église

Mise en sécurité de l'Hunargues

Un rendez-vous est prévu à ce sujet à la préfecture de l'AVEYRON ce vendredi 21 octobre 2016.
L'entreprise FONDASOL a rendu aujourd'hui l'étude géotechnique relative aux travaux de l'Hunargues.

Elargissement de la voie communale n°6

Pour éviter de créer un point de retournement pour les poids-lourds sur la place du Bournhou, il convient de prévoir un élargissement de la voie communale n°6.

Pour ce faire, après plusieurs entretiens avec les élus et les techniciens du Conseil Départemental de l'Aveyron, il convient de rétrocéder cette voirie au Département qui se chargera de faire les travaux d'élargissement.

Mise en place du paiement par Internet TIPI pour les factures d'assainissement

Travaux de voirie

Les travaux de voirie dans le lotissement Les Chênes commenceront en fin de semaine ou début de semaine prochaine. Ensuite, l'entreprise EUROVIA fera les travaux de voirie sur la place du Château.

L'association des commerçants propose l'achat d'un panneau lumineux d'information. Il convient de se renseigner sur le coût d'acquisition d'un panneau.

Le permis de construire pour le quillodrome devrait être déposé avant la fin du mois d'octobre.

Intercommunalité

Les élus ont visité les sites de la Communauté de Communes du Pays Baraquevillois et de la Communauté de Communes du Naucellois.

Le comité de pilotage se réunit régulièrement pour travailler sur la fusion des communautés de communes.

Le nom de la nouvelle communauté de communes sera Communauté de Communes du Pays Ségali.
Au sein de la Communauté de Communes Viaur Céor Lagast, la répartition des biens est en cours de réflexion.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès

Les jour, mois et an susdits

Le Maire – Mr COSTES Michel

